

PROCÉDURE POUR EFFECTUER UN PAIEMENT PAR VIREMENT INTERAC

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez payer votre adhésion ou votre participation aux ateliers par un virement interac. **Dépendant de votre forfait un frais de transaction pourrait vous être chargé (non remboursables par l'AARS).**

- faite votre virement avec l'adresse de courriel : "aarstresorie@gmail.com"
- selon le format de votre institution, il faut **absolument** inscrire votre nom complet et la raison du paiement (adhésion, atelier lundi, etc.) dans un champ "message" "raison" "détail" (ou tout autre nom du même genre). En l'absence d'écrire ces informations, le trésorier ne pourra pas l'affecter à votre dossier
- aucune question n'est requise car votre dépôt sera automatiquement accepté sans autre intervention
- NB : pour les adhésions (incluant les renouvellements), peu importe le mode de paiement (interac ou accès D ou argent ou chèque), vous avez la responsabilité de compléter le formulaire électronique d'adhésion qui se trouve sur le site Web de l'association "aarslevis.com", sous la section "Membres"

PROCÉDURE POUR EFFECTUER UN PAIEMENT PAR ACCESS D

Procédure pour effectuer un paiement par Accès D

Si vous êtes membres de Desjardins et que vous désirez effectuer votre paiement pour votre adhésion ou votre renouvellement d'adhésion ou payer un atelier via Accès D, voici la procédure à suivre.

1. Allez sur Accès D
2. Cliquez sur « Virer »
3. Cliquez sur « Virement entre personnes Desjardins »
4. Cliquez sur « Ajouter un destinataire »
5. Inscrivez AARS au niveau de l'identification du destinataire
6. Inscrivez la raison du virement et l'année ex : adhésion 2021 ou renouvellement 2021.
7. Cliquez sur « Effectuer un virement dans le compte du destinataire » 8. Indiquez 20202 pour le transit
9. Cliquez sur Choisir (ou No d'institution) et cliquez sur 815
10. Indiquez le folio (ou No de compte) 4835344
11. Cliquez sur « Valider »
12. Cliquez sur « Faire un virement »

Si vous aviez à effectuer un autre paiement, vous n'auriez qu'à aller dans « Virement entre personnes », le nom de l'AARS sera enregistré ainsi que les coordonnées de la caisse, vous n'aurez qu'à indiquer le montant du paiement et la raison. Ce mode de paiement pourra aussi être utilisé si vous participez à un atelier de perfectionnement ou un atelier libre.